

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 04 septembre 2008, 20h30

Date de convocation : le 29 août 2008

Date d'affichage : le 29 août 2008

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents et votants : 18

Le 04 septembre 2008 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Lionel JARRIÉ, Alain MARTIN, Claude RENO, Alexandra PORCHER, Jean-Louis MORICE, Marie-Madeleine AUTRET, Marie-Claire GAUTIER, Cécile DENOVAL, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Régis SAUDUBRAY, Jérôme FONTAINE, , Alain LANCELEUR, Yoann PICARD, Chantal GALATI

Absents excusés : Annick NAVEAU

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2008.103 : Informations diverses

- **sécurité sortie allée de la Promenade :** Monsieur le Maire fait part de la réponse du service des routes du conseil général à sa demande de travaux de mise en sécurité de la RD 35 en face des sorties de l'allée de la Promenade et de la route du canal. Le refus est motivé par le fait que les conditions d'installation des dispositifs ne permettraient pas d'assurer une réelle sécurité.

- **DGE des communes 2008 :** une subvention de 600€ est accordée pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'école primaire et une subvention de 15 306€ pour l'aménagement de la place Jean Armand.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société COPIREL a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation **de poursuite d'exploitation** au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (arrêté n° 08-3792 du 24 juillet 2008).

2008.104 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

27 : nettoyage vitrerie des locaux communaux confié à l'entreprise TEN SERVICES (72200 La Flèche) pour 1 360,99€HT.

28 : fourniture et installation de matériel informatique pour l'école primaire Pierre et Marie Curie (1 ordinateur pour classe, 1 ordinateur portable pour base élèves, 1 borne WIFI) confiés à l'entreprise CONTY (72190 Saint Pavace) pour 1 841,00€HT.

29 : fourniture et pose de 5 extincteurs et plans d'évacuation pour l'extension du restaurant scolaire confiées à l'entreprise BOSQUET (95240, Cormeilles-en-Parisis) pour 1166,29€HT.

30 : fourniture et pose de systèmes anti-pince doigts, de porte-manteaux et de cimaises confiées à l'entreprise C.B.F. (72000 Le Mans) pour 2 843,59€HT.

31 : fourniture et installation de matériel informatique pour le secrétariat (1 ordinateur poste bureau, 1 ordinateur portable bureau du Maire, 1 imprimante laser état civil) confiées à l'entreprise CONTY (72190 Saint Pavace) pour 2 715,00€HT.

32 : après consultation de 3 fournisseurs, fourniture et installation d'une armoire froide pour le restaurant scolaire confiées à l'entreprise RATTI-BESSETTE (72230 Mulsanne) pour un montant de 2 373,00€HT.

33 : suite arrivée d'un nouvel agent, fourniture et pose d'une cloison au secrétariat de Mairie confiées à l'entreprise Bureau Cloison Concept (72380 Joué L'Abbé) pour un montant de 2 651,00€HT.

34 : travaux de voirie (création d'un bateau, remise à niveau d'un tampon, fourniture et mise à niveau de 7 tampons suite réfection voirie Bd Saint Germain par le conseil général) confiés à l'entreprise DURAND (72200 Le Bailleul) pour 3 140€HT.

35 : achat de 4 vestiaires, 1 armoire et 1 bureau pour le restaurant scolaire auprès de la CAMIF (79000 Niort) pour 743,00€HT.

36 : suite réorganisation secrétariat, installation de nouveaux liens informatique confiée à la société ELCARE (72190 Saint Pavace) pour 454,58€HT.

37 : achat d'ampoules, lampes, et guirlandes auprès de la société DECOLUM (55310 Tronville en Barrois) pour 2 727,00€HT.

38 : fourniture et pose d'une porte pour le logement communal 41, rue Pasteur, confiées l'entreprise POILVEZ (72430 Noyen sur Sarthe) pour 1 250,00€HT.

39 : après consultation de deux sociétés, procédure de dématérialisation du marché VRD logements sociaux confiée à l'entreprise ADA53 (53061 CHANG) pour 140 €HT ainsi que la reprographie des dossiers papier.

2008.105 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2008-17 à n° 2008-24. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2008.106 : convention écoles – médiathèque

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat ayant pour objet d'organiser un service municipal d'accueil de classes et de prêt d'ouvrages par la médiathèque municipale avec pour objectifs de promouvoir les collections et les services de la médiathèque auprès du jeune public, et de proposer aux enseignants des ressources documentaires en fonction de leurs besoins pédagogiques.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

2008.107 : contrat transport gymnase

Deux entreprises ont été consultées pour le transport des élèves des écoles primaires et maternelles au gymnase pendant l'année scolaire. Une seule a répondu. Le transport est confié à l'entreprise DAUMIN (72200 La Flèche) au prix de 263€HT par semaine pour 7 rotations, soit un coût estimé à 9 468,00€HT pour l'année scolaire.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat.

2008.108 : avenants au marché extension restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente les différents avenants au marché restaurant scolaire.

La commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 04 septembre à 11h00 pour les examiner et les a approuvés.

Lot n°3 : couverture zinc, avenant n° 1, entreprise ROUSSEAU MORDRET

Au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire de prévoir des travaux de raccord de toiture avec mitoyenneté, pour un montant de 1 500,00€HT portant le marché initial de 31 974,55€HT à 33 474,55€HT. (+4,69%)

Lot 06 : menuiseries intérieures bois, avenant n°1, entreprise Constructions Bernard Fournigault

Les travaux suivants en liaison avec des normes de sécurité sont nécessaires :

- Fourniture et pose d'un oculus CF 1/2h sur porte va et vient
- encoffrement dans WC handicapés et enfants
- trappe en plafond dans la salle de restaurant

Le montant est de 1 038,68€HT, portant le marché initial de 7 438,80€HT à 8 477,48€HT. (+13,96%)

Lot 08 : faux-plafonds, avenant n°1, entreprise API

Un faux-plafond supplémentaire et une modification de certaines dalles de plafond sont nécessaires pour un coût de 914,16€HT portant le marché de 8 915,00€HT à 9 829,16€HT. (+10,25%)

Lot 10 : revêtements muraux-Peinture, avenant n° 1, entreprise JBLS

Le marché a été passé avec l'entreprise Alain DELANEAU. Cette dernière a vendu son Entreprise à la société JBLS Sarl, 7 bis, bd de la Petite Vitesse, 72300 Sablé sur Sarthe (ont été fournis certificat de radiation et déclaration relative à la modification de personne morale). Le marché est transféré à cette société.

Des peintures sur cimaises et la reprise du revêtement de sol sont nécessaires pour un montant de 1 654,54€HT portant le marché de 8 611,61€HT à 10 257,15€HT. (+19,11%)

Lot n° 13 : électricité-courants forts et faibles, avenant n°1, entreprise SAS CHEVÉ

La fourniture d'extincteurs a été supprimée du marché pour un montant de 270,60€HT ramenant le marché de 20 026,60€HT à 19 756,00€HT. (-1,35%)

Lot 5 : menuiseries extérieures alu, occultation, métallerie, serrurerie, entreprise MMC

Des modifications de trappe et de châssis sont nécessaires pour un montant de 1 159,86€.

La fourniture et pose de stores et d'un portillon ne sont plus nécessaires, entraînant une moins-value de 3 135,66€HT.

La moins value totale est de 1975,80€HT. Le marché est ramené de 31 064,89€HT à 29089,89€HT.

Le conseil municipal approuve ces avenants et autorise le Maire à les signer.

2008.109 : marché extension viabilisation ZA le Tertre

Les terrains de la zone d'activité du Tertre sont vendus à la demande. Par conséquent, il est nécessaire de les viabiliser au fur et à mesure lorsqu'ils se trouvent non desservis initialement. Quatre terrains viennent d'être vendus. Un marché sous forme de procédure adaptée a été lancé.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la parution samedi 04 juillet 2008 et a été publié dans Ouest France mercredi 09 juillet 2008, et sur le portail du Conseil Général 04 juillet 2008. Le marché comporte un seul lot, objet du marché.

La remise des plis était fixée au mardi 20 août 2008, 17h30.

15 entreprises ont retiré un dossier. 8 entreprises ont remis une offre.

Monsieur le Maire a ouvert les enveloppes jeudi 21 août 2008.

Après avoir vérifié les pièces administratives, il a constaté que toutes les entreprises avaient fourni les documents demandés. Les 8 candidatures ont été retenues et les offres financières enregistrées.

Après vérification des offres par le maître d'œuvre, La Suze VRD, la commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 04 septembre à 11h00 pour classement des offres.

Le règlement de consultation prévoit le classement des offres sur les critères suivants :

Prix : 80%

Capacités techniques : 20%

Après avoir examiné les capacités techniques des entreprises et compte tenu des offres financières, il est attribué les notes et le classement suivants :

	Prix Note sur 80	capacités note sur 20	total
1 – DURAND	80	16	96
2 - SCREG	75	16	91
3 - APPIA-EIFFAGE	72	16	88
4 – SACER	71	16	87
5 – TRIFAUT-TP	69	16	85
6 – TP OUEST	68	16	84
7 - COLAS	65	16	81
8 – LOCHARD-BEAUCÉ	60	16	76

L'offre financière de l'entreprise DURAND s'élève à 59 888,50€HT et entre dans l'enveloppe financière prévue. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise DURAND (49).

Le conseil municipal suit cet avis, et autorise le Maire à signer le marché.

2008.110 : fonctionnement du restaurant scolaire

Pour faire face à l'expérimentation de la nouvelle organisation du service de restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2008, le conseil municipal autorise le Maire à recruter 1 personne, pour une durée maximale de trois mois renouvelable une fois, à raison de 1h30 maximum par jour.

2008.111 : contrat de maintenance chauffage-détection incendie-électricité de la médiathèque

Le conseil municipal retient la proposition de la société FORCLUM (53000 LAVAL) pour la maintenance du chauffage de la médiathèque (centrale de traitement d'air). Le coût est de 1.115,00€HT pour un an. Il autorise le Maire à signer le contrat pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois maximum.

2008.112 : délibérations fiscales

Monsieur le Maire présente les délibérations prises par les précédents conseils municipaux en matière de fiscalité et qui sont actuellement appliquées. Ces délibérations concernent les taxes d'habitation, foncières et professionnelle.

Le conseil municipal ne modifie pas les dispositions en vigueur.

2008.113 : Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

2008.113.1 : don aux communes sinistrées du Nord

Le conseil municipal décide de s'associer à l'action de l'Association des Maires de France en faveur des familles sinistrées des communes du Nord touchées par de graves intempéries en juillet 2008.

Une subvention de 700€ est inscrite article 6574 et prélevée article 022 dépenses imprévues. Elle sera versée à l'association des Maires du Nord.

2008.113.2 : Subvention à l'association 1,2,3 jouez

Il est accordé une subvention de 91 € à l'association 1,2,3 jouez pour leur participation à l'animation de la soirée des Bouillonnantes le 25 juillet dernier.

Les crédits sont inscrits article 6574, subventions, et prélevés article 022, dépenses imprévues.

2008.113.3 : questions des élus

1 - Madame Porcher indique que le terrain de jeux à proximité de la gare est fréquenté, et utilisé notamment pour jouer aux boules, et demande si un éclairage public pourrait être mis en place.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce terrain, créé au départ comme terrain de sport pour l'école primaire et qui ne correspond plus à cet usage. Si son éclairage peut être envisagé, sa destination doit cependant être examinée compte tenu de la proximité de la ligne SNCF d'une part et du talus plongeant vers les rues limitrophes d'autre part, sources de dangers potentiels.

2 - Mme Denoual signale que l'aire naturelle reste éclairée trop tardivement dans la nuit.

Monsieur le Maire indique que le problème sera résolu par l'installation d'une horloge permettant de régler manuellement les horaires d'éclairage.

3 - feu d'artifice d'août : Il est suggéré de laisser fonctionner l'éclairage public pendant une partie de la nuit pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

Cette proposition est retenue.

4 – pompiers : Yoann Picard signale les difficultés rencontrées pour manœuvrer les véhicules au centre de secours, causées par des problèmes de stationnement.

La situation sera examinée sur place avec les riverains.

Prochaine réunion du conseil municipal le 23 octobre 2008.

M. COUTANCEAU

M. MARTIN

Mme AUTRET

M MONTREUIL

Mme DENOUAL

M. MORICE

M. FONTAINE

Mme NAVEAU (absente)

M. FOURMOND

Mme OGE

Mme GAUTIER

M. PICARD

Mme GALATI

Mme PORCHER

Mme HAMON

M RENOU

M. JARRIE

M SAUDUBRAY

M. LANCELEUR